

Barème des honoraires

TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES et TERRAINS :

<u>Prix net vendeur</u>	<u>% d'honoraires T.T.C.</u>
moins de 15 200 €	→ 15 % avec un minimum forfaitaire de 1000 €
15 200 € à 31 999 €	→ 10 %
32 000 € à 54 999 €	→ 8 %
55 000 € à 84 999 €	→ 7 %
85 000 € à 99 999 €	→ 6 %
100 000 € à 134 999 €	→ 5,5 %
135 000 € à 174 999 €	→ 5 %
175 000 € à 249 999 €	→ 4,5 %
250 000 € et plus	→ 4 %

ESTIMATION IMMOBILIERE :

GRATUIT si mandat de vente en suivant – 150 € T.T.C. sans mandat de vente

TRANSACTIONS SUR FONDS DE COMMERCE :

Honoraires de négociation 10 % H.T. + TVA à 20,00 %
du prix de vente supporté par le bailleur et le preneur

LOCATIONS :

Etat des lieux d'entrée → 3 € T.T.C maximum par m²

Frais de visite(s)
Constitution de dossier
Rédaction du bail } 8 € T.T.C maximum par m²

Honoraires sur locaux commerciaux & professionnels → 10 % H.T. + TVA à 20,00 % du montant du loyer annuel supporté par le preneur.

Barème établi le 15.06.2015